

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Etaient absents : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

Subvention à l'association Gadjé intervenant auprès des gens du voyage

Rapporteur : M. Pascal ROUTHIER, Vice-Président

Commission : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Subventions aux associations-Gens du voyage »	Montant du budget 2021 : 8 000€ Montant de l'opération : 4 000€
--	--

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage », le Grand Besançon a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. Le schéma départemental 2021-2026 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, invite les partenaires à développer ou favoriser les actions sociales sur le territoire, qui permettent d'accompagner les familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation. Dans cette perspective, le Grand Besançon Métropole intervient en tant que financeur de l'association Gadjé.

I. L'Association Gadjé

Depuis 2009, le Grand Besançon Métropole travaille de manière régulière avec l'association Gadjé qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage (545 personnes domiciliées sur le Doubs), leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles. A ce titre, l'association Gadjé organise et veille au suivi RSA (revenu de solidarité active) des familles qui en sont bénéficiaires.

Du fait de la sédentarisation progressive de cette population, l'association a fait évoluer son action pour une insertion globale des familles, et participe à la mise en œuvre de mesures favorisant notamment la socialisation, l'habitat, la professionnalisation, la santé.

Toutefois, certains accompagnements spécifiques nécessaires à une grande partie des familles présentes sur le territoire ne peuvent être actuellement aménagés du fait du manque de moyens humains et financiers de l'association.

Des rencontres régulières entre le Grand Besançon Métropole et Gadjé ont lieu pour permettre d'aborder les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

En 2020, pour le département du Doubs, les salariés de l'antenne de Beure de Gadjé ont accueilli et accompagné 275 familles. Parmi celles-ci, 257 personnes ont été suivies au titre du RSA et ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA demeure complexe puisque la majorité du public suivi rencontre des problèmes d'illettrisme et maîtrise peu voire n'a pas accès à l'outil informatique. Dans le cadre de cette action spécifique, l'association accompagne les gens du voyage afin de prévenir la fracture numérique (aide à la création d'une adresse mail, d'un compte fiscal, d'un compte CAF, Pôle emploi ou ANTS – Agence nationale des titres sécurisés).

Par ailleurs, l'accompagnement des travailleurs indépendants reste une part très importante de l'activité de l'association car travailler de manière indépendante est très largement privilégié par les voyageurs (liberté de déplacement, indépendance, pratiques d'activités transmises de générations en générations).

Enfin, en matière d'accueil et d'habitat, l'association est très sollicitée autant par les gens du voyage que par les partenaires (collectivités territoriales notamment) pour intervenir dans l'étude des problématiques rencontrées, et l'accompagnement des familles sédentarisées. Une commission dédiée à ces problématiques a été créée par l'association afin de coordonner les différentes actions sur les départements.

Au titre de l'année 2021, l'association Gadjé sollicite auprès du Grand Besançon Métropole une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 € afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon Métropole.
Pour rappel, Grand Besançon Métropole a accordé une subvention à l'association Gadjé à hauteur de 4 000 € en 2019 et 2020.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2021, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire du Grand Besançon Métropole.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoirs de Mmes Anne VIGNOT et Catherine BARTHELET), M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO (pouvoir de M. Nathan SOURISSEAU), Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0*

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*